Plan Local
d'Urbanisme

P.L.U

Commune de

SAINT MARCEL L'ECLAIRE

(Département du RHÔNE)



4. REGLEMENT

Arrêté le 4 décembre 2014

Approuvé le……

APTITUDES AMENAGEMENT
Siège social :
11 rue Eucher Girardin
42300 Roanne
Tél : 04 77 70 55 37

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin
42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

TITRE I : Dispositions générales **2**

TITRE II : Dispositions applicables aux zones urbaines **28**
Dispositions applicables à la zone UA 29
Dispositions applicables à la zone UC 33
Dispositions applicables à la zone UH 37
Dispositions applicables à la zone UI 41
Dispositions applicables à la zone UE 49

TITRE III : Dispositions applicables aux zones à urbaniser **53**
Dispositions applicables à la zone 1AU 54
Dispositions applicables à la zone 2AU *58*

TITRE IV : Dispositions applicables aux zones agricoles **62**
Dispositions applicables à la zone A 63

TITRE V : Dispositions applicables aux zones naturelles **68**
Dispositions applicables à la zone N y compris Nca, Nt 79

ANNEXES : **73**
Annexe 1 : Prescriptions réglementaires définies par l'étude géotechnique 74
Annexe 2 : Liste des éléments de patrimoine à préserver au titre de l'article l.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme 78
Annexe 3 : Liste des bâtiments repérés au titre de l'article L. 123-1-5 II 6° alinéa 7 susceptibles de changer de destination 80

Annexe 2 :

LISTE DES ELEMENTS DE PATRIMOINE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5 III 2 DU CODE DE L'URBANISME

Désignation	Lieu-dit	Objet
1.Eglise	Le Bourg	Elément à préserver et valoriser
2.Château de la Bussière et ses dépendances	La Bussière	Elément à préserver et valoriser